

friands les auteurs de manchettes du pays, les libéraux n'agissent que par opportunisme politique. Je crains d'ailleurs qu'ils finissent par ne reconnaître que pour la forme l'intérêt d'un super-ministère chargé du développement social et par en affaiblir le rôle par rapport au mandat dont on devrait le doter.

J'appuie entièrement la description du programme qu'en donne le Livre bleu des prévisions budgétaires pour 1980-1981, à la section 27, page 4. Voici ce que le nouveau département d'État devra faire, ainsi qu'on l'énonce sous le titre «Formulation de politiques, révision et évaluation des programmes»:

Mettre sur pied des mécanismes permettant d'améliorer et d'unifier la prestation d'avantages sociaux aux Canadiens et diriger et coordonner les efforts du gouvernement du Canada visant à favoriser les accords coopératifs avec les provinces, le public et les organismes publics et privés afin de faciliter l'épanouissement du particulier, de la famille et de la collectivité.

Je suis on ne peut plus d'accord avec les principes régissant cette déclaration d'intention et ce mandat.

Une voix: Tant mieux.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Oui, tant mieux, mais voyons donc ce qui lui arrive. J'ai également la nette impression que ce département est entre autres choses chargé de nous débarrasser des formalités bureaucratiques qui alourdissent certains des portefeuilles sociaux et de mettre fin au chevauchement des services qui se produit entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En ce sens je crois que ce ministère doit vraiment être pleinement conscient de la délimitation des rôles en vertu de la constitution.

C'est de cette façon réfléchie que nous avons envisagé la création d'un super ministère de ce genre. Nous avons toujours prévu d'allouer une plus grosse part de notre produit national brut à nos programmes économiques et sociaux, mais si j'en juge par l'expérience passée, je crains que les libéraux n'apprécient le rôle de ce ministère qu'en fonction de la taille de sa bureaucratie.

Quand nous faisons allusion à la bureaucratie, c'est le plus souvent dans un sens péjoratif mais je ne pense pas que cela doive être le cas ici. Durant mes années de journaliste à Ottawa et depuis que je siège comme ministériel, j'ai pu me rendre compte que les fonctionnaires sont capables de bien s'acquitter de leurs tâches. Ceux qu'on appelle les bureaucrates ont véritablement à cœur les intérêts de leur pays, le Canada, et ce sont souvent les gens les plus sympathiques et les plus courtois qui soient. Ce ne sont ni des individus méchants et acariâtres ni des parasites qui vivent aux dépens des contribuables; ils ne font que se conformer aux règlements.

Mais ces fonctionnaires diligents et bien intentionnés sont entravés par l'énormité de la structure bureaucratique. Dès qu'un nouveau ministère voit le jour—et l'on ne peut s'empêcher de s'interroger sur le grenouillage et le favoritisme qui accompagnent la naissance d'un nouveau ministère—on parle automatiquement d'un budget de 8 ou 10 millions de dollars. La nature humaine étant ce qu'elle est, surtout au sein de la Fonction publique, tout nouveau ministère doit avoir une certaine importance. Celle-ci se mesure, aux yeux des gens, par l'importance du budget et par le nombre d'employés du nouveau ministère, organisme ou service quelconque.

L'Association des consommateurs du Canada vient tout juste de publier hier soir les résultats d'un sondage mené auprès de 900 de ses membres. Or ce sondage révèle qu'à propos de l'inflation, on craint surtout la hausse du déficit fédéral. Les consommateurs seront donc loin de se réjouir de la

Développement social

création d'une nouvelle bureaucratie. Connaissant la tendance naturelle des gouvernements libéraux, je crains fort que la création de ce nouveau service n'annonce une nouvelle bureaucratie envahissante qui poussera comme de la mauvaise herbe.

Pour illustrer l'influence asphyxiante de la croissance démesurée des services gouvernementaux, je vais donner aux députés un aperçu d'un secteur dans lequel j'ai travaillé pendant un quart de siècle. Le secteur de la radiodiffusion a été noyé sous une avalanche de paperasse et de règlements implacables. Les dirigeants des entreprises indépendantes ou familiales de radio-télédiffusion se sont aperçus qu'ils ne pouvaient plus exercer leur métier parce qu'ils passaient tout leur temps à rédiger des rapports, à remplir des formulaires et à comparaître aux audiences publiques. Ils en ont eu assez de tenter de satisfaire le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et tous ses prédécesseurs, de remplir la formule XA-B2-4(1)(iii) et autres documents abracadabrants qu'ils doivent produire chaque semaine, ce qui leur est pratiquement impossible. Je connais beaucoup de ces entreprises qui ont simplement vendu leurs intérêts à de grandes chaînes.

Lorsqu'une bureaucratie essaie de justifier son existence, cela a pour effet de détruire le moral des individus et finalement celui de la société qu'ils constituent. Or, le devoir d'un diffuseur est de rester en rapport avec la collectivité qu'il dessert, avec son public. En sachant ce que ce public désire, ce dont il a besoin et ce qu'il ressent, le diffuseur peut remplir ses fonctions, c'est-à-dire se montrer créatif, expérimenter à partir de conceptions nouvelles dont certaines auront du succès et d'autres pas; mais une bonne idée est parfois très féconde.

Cela illustre bien le fait que dans le domaine des arts et de la culture, les idées peuvent être puisées au sein du public auquel elles s'adressent et ne lui sont jamais imposées d'en haut. Aucun comité gouvernemental ou tribunal n'aurait pu ordonner à Shakespeare d'écrire des chefs-d'œuvre. Les diffuseurs—y compris beaucoup de ceux qui sont responsables de l'aspect technique des émissions—n'ont tout simplement pas le temps de remplir tous les questionnaires, de compiler toutes les statistiques demandées et de justifier leur existence lors d'audiences publiques tout en servant leur public avec ingéniosité et originalité. Ces diffuseurs abandonnent ou laissent la place à ceux qui peuvent se payer des comptables.

Je crains fort ce super-ministère que l'on nous propose ne débouche sur le même genre d'asphyxie de l'individualité, de l'initiative et de la vie privée. Je m'inquiète face aux renseignements qu'un organisme central de cette envergure pourrait se procurer. On y connaîtra nos numéros d'assurance-maladie, nos numéros d'assurance sociale, nos numéros de pension de vieillesse et nos numéros de permis de conduire. Entre de mauvaises mains, un appareil aussi énorme pourrait signifier la fin de la vie privée.

Compte tenu des objectifs que ce département du développement social est censé réaliser, il sera intéressant de voir le genre de relations qu'entretiendra le nouveau ministre avec le reste de ses collègues du cabinet. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) est en passe de devenir l'homme le plus puissant du pays, après les fonctionnaires qui géreront cet éléphant.

Permettez-moi de vous donner un exemple du caractère informe de cette grosse machine en ce qui concerne la famille. Depuis quelques semaines, je me demande qui, précisément